



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 50322

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur l'emploi de la langue française dans les instances internationales. En effet, l'anglais y est de plus en plus utilisé, au détriment du français. Le secrétaire général de la francophonie a déploré l'utilisation de l'anglais, par ses propres membres, dans les organisations internationales. Malgré les engagements des pays membres de la francophonie à promouvoir la langue française, M. Abdou Diouf regrette que des représentants choisissent de s'exprimer en anglais « quand rien, ni personne, ne les oblige ». Lors d'une allocution sur l'avenir de la francophonie organisée par le Conseil des relations internationales de Montréal, M. Diouf a rappelé que, malgré l'adoption unanime, en 2006, d'un *vade mecum* sur l'utilisation du français dans les organisations internationales, certains membres de la francophonie ne respectent pas leurs engagements. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour la défense de notre langue.

Texte de la réponse

Le parlementaire fait état, à juste titre, d'une préoccupation partagée par le Gouvernement quant à l'usage de la langue française dans les instances internationales. La diversité linguistique est le complément naturel de la diversité culturelle dans le monde contemporain. Aux Nations unies, c'est à l'initiative de la France qu'a été adoptée en 2007 une résolution en faveur du multilinguisme, car le multilinguisme est l'équivalent linguistique et culturel du multilatéralisme en matière de relations internationales. En encourageant la diversité des expressions linguistiques, la France est fondée à promouvoir plus efficacement sa propre langue et à défendre le statut de celle-ci dans les instances internationales. Le ministère des affaires étrangères et européennes consacre à cette promotion du français, à titre bilatéral ou à travers les institutions francophones multilatérales, des sommes importantes. En effet, la promotion de la langue française est un devoir impérieux car elle est une partie indissociable de la culture de notre pays et contribue à son prestige sur la scène internationale. Pour promouvoir la francophonie et notre langue sur tous les continents, notre pays peut compter sur l'Organisation internationale de la francophonie dont il est le principal bailleur. Le ministère des affaires étrangères et européennes a défini des cibles prioritaires : la première est l'Europe, car l'élargissement européen représente un défi pour le maintien du statut du français comme langue de travail de l'Union européenne. Outre un important programme mis en oeuvre par la francophonie multilatérale en direction des fonctionnaires de l'Union européenne, la France encourage la généralisation de l'apprentissage de deux langues vivantes obligatoires dans les systèmes éducatifs nationaux de nos partenaires. La France a été particulièrement vigilante sur ces questions lors de son semestre de présidence de l'Union européenne en 2008. La seconde zone prioritaire est l'Afrique francophone à laquelle ont été joints le Maghreb et le Proche-Orient. Ce sont là les bassins de francophonie les plus étendus et des enjeux de développement : le français continue à y être la langue de l'intégration régionale et internationale. En outre, il convient d'améliorer l'usage du français dans les organisations régionales africaines comme l'Union africaine ou la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). De façon plus informelle, un groupe des ambassadeurs francophones est formé dans chaque pays où sont représentés des pays membres de la francophonie et tout particulièrement dans les capitales où siègent des organisations

internationales. Ces groupes s'efforcent de veiller à la stricte application des règles linguistiques dans les organisations où le français est langue officielle ou langue de travail. Leur poids, de plus en plus important au sein des différentes institutions internationales, est le véritable garant de la défense et de la promotion de notre langue. Le prochain objectif de la francophonie, fixé par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de Québec (17-19 octobre 2008) sur proposition du Président Abdou Diouf, secrétaire général de la francophonie, et dans le cadre de la résolution sur la langue française pour laquelle la France a joué un rôle prépondérant, est la mise en place de pactes linguistiques pour dépasser les résultats obtenus par le vade-mecum de 2006 relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. Les pays qui s'engageront en faveur du français, notamment en prenant des initiatives pour développer la formation des diplomates, des fonctionnaires, des interprètes et des traducteurs permettant une meilleure application de ce vade-mecum, bénéficieront ainsi de l'appui de l'OIF.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50322

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5040

Réponse publiée le : 28 juillet 2009, page 7476